

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 mars 2022 (20 HEURES 00)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 18 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, Richard DEROUET, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine ; Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, Marie-France LECONTE, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme YBERT Sandra qui donne procuration à Mme MALERBA Lydie
Absent(s) :

Monsieur ÉDINE Pierre a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents :

Procurations : 1

Votants : 15

Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la séance du 24 février 2022. Les conseillers n'ont pas de remarque à exprimer.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui concerne l'actualisation des statuts de Coutances Mer et Bocage. Les conseillers acceptent l'ajout.

DEL 24032022/07 ADHÉSION au GROUPEMENT D'ACHAT de GAZ NATUREL

Le Maire rappelle :

- que, depuis le 1^{er} décembre 2020, les collectivités ont le devoir de consulter des fournisseurs d'énergies pour conclure une offre de marché pour leur approvisionnement en gaz

Le SDEM50 et le Conseil départemental de la Manche informe que l'accord-cadre de fourniture de gaz naturel prend fin le 31 décembre 2023 et qu'un nouvel accord va être conclu pour les années de livraison 2024, 2025 et 2026.

Rejoindre le groupement permet de :

- bénéficier des meilleurs prix du marché ;
- sécuriser la procédure d'achat public en bénéficiant de l'expertise du SDEM50 et du CD50

La hausse actuelle de prix des énergies et le contrôle des premières factures de l'année, montre déjà une augmentation sur le budget 2022. Le gaz est nécessaire pour la fourniture d'eau chaude de la mairie

Il faut se positionner avant le 31 mars 2022. Le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur l'acceptation d'adhésion à ce groupement comme cela a été fait pour l'électricité.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'adhésion au groupement.

DEL 24032022/08 SUBVENTION 2022 DES ANCIENS COMBATTANTS

Les 30 Anciens Combattants et Soldats de France de Bricqueville la Blouette sollicitent le renouvellement de leur subvention pour l'année 2022.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement.

DEL 24032022/09 SUBVENTION 2022 DE L'AMICAL DES CHASSEURS

L'association prévoit l'achat et la mise en place de panneaux informatifs sur les rôles de la chasse, sur le territoire communal

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement.

DEL 24032022/10 SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Madame Sarah Forneret membre de l'association de prend pas part au vote

Le Maire rappelle que l'association propose une activité poneys au profit de l'école.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement.

DEL 24032022/11 SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION SAINT JOUVIN

Madame Lydie Jouanne, Présidente de l'association de prend pas part au vote.

Le Maire rappelle que l'association gère le vide grenier, le marché de Noël, et propose différentes animations au club du mardi

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement.

DEL 24032022/12 SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION BOUGE TA BLOUETTE

Messieurs Julien Chatellier, Arnaud Couillard et Madame Lydie Malerba ne prennent pas part au vote.

Le Maire rappelle que l'association propose l'arbre de Noël des enfants, la course cycliste annuelle et la fête de la musique et, qu'en 2021, elle n'a pas bénéficié de l'aide de 500 euros prévue pour l'arbre de Noël.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde :

- 200 € pour le fonctionnement de l'association
- **500 € pour l'arbre de Noël 2021**
- **500 € pour l'arbre de Noël 2022**
- **200 € pour la course cycliste et la fête de la musique qui auront lieu le 18 juin 2022**

Soit la somme globale de 1400,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement.

DEL 24032022/13 CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE L'ÉGALITÉ

Le Maire informe que la transmission des actes au contrôle de légalité est un impératif administratif. Aujourd'hui les actes sont déposés dans la boîte aux lettres de la Sous-Préfecture, ce qui engendre un déplacement à Coutances.

Berger Levrault, par le biais de Manche numérique, propose d'envoyer ces actes de manière sécurisée grâce à une clé USB et un certificat électronique. Les actes sont traités et récupérables rapidement.

Le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur une adhésion à ce dispositif.
2 propositions sont faites

- 245,52 € comprenant l'abonnement annuel, la formation et un certificat électronique valide 1an
ou
- 286,52 € comprenant l'abonnement annuel, la formation et un certificat électronique valide 3
ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, retient la proposition de prix égale à 286,52€ et donne son accord pour l'adhésion et la signature de la convention avec Manche Numérique.

Questions diverses

a. Commission cimetièrè : Il est temps de mener un travail d'identification des tombes à relever, des emplacements disponibles, d'établir un règlement d'utilisation à destination des pompes funèbres pour faire respecter les dimensionnements des emplacements (1m x 2m).

Julien Chatellier, Anne-Marie Rouchère et Isabelle Galmel propose de s'atteler à la tâche.

b. Atlas de la biodiversité : Le Maire sollicite les membres du conseil pour participer à cette opération de recensement de la faune et de la flore sur le territoire communal. Antoine Fanfani et Anne-Marie Rouchère se portent volontaire et précisent qu'il serait intéressant de solliciter les habitants, les scolaires, l'association des photographes...et de travailler avec l'association Avril.

c. Organisation du chantier de déblaiement de la haie : Prévu le 26 mars 2022. Rendez-vous est fixé aux volontaires à 8 h 30, pour broyer les branches ou tronçonner.

d. Organisation des élections présidentielles :

1^{er} tour : 10 avril 2022

Président : Rodolphe JARDIN

De 8 h 00 à 13 h 30	De 13 h 30 à 19 h 00
Richard DEROUET	Isabelle Galmel
Marie-France LECONTE	Muriel LERAUX
Pierre ÉDINE	Anne-Marie ROUCHERE

2^{ème} tour : 24 avril 2022

Président : Arnaud COUILLARD

De 8 h 00 à 13 h 30	De 13 h 30 à 19 h 00
Lydie JOUANNE	Julien CHATELLIER
Antoine FANFANI	Luc AUBIN
Richard DEROUET	Lydie MALERBA

- e. Soutien à l'Ukraine : Marie-France Leconte soumet l'idée d'attribuer une aide financière égale à 1euro ou 0,50 centimes d'euros par habitants. L'idée séduit le conseil qui propose de la soumettre au vote du prochaine conseil municipal.
- f. Encombrement du trottoir lotissement du Castel : une habitante Mme LECLERE a fait remarquer à Marie-France Leconte qu'une jardinière empêchait le passage avec une poussette sur le trottoir. Le bac sera déplacé.
- g. Chantier vieille route : Monsieur RUAULT a envoyé son rapport plutôt bénéfique. La mise en œuvre de ce chantier nécessite toutefois des moyens humains que l'ATD n'a pas actuellement. Pénurie de dessinateurs...
De plus le coût du chantier est de 20000 à 25000 euros ce qui représente une grosse dépense dans l'immédiat. Les subventions sont utilisées sur d'autres projets.
- h. Budget en cours. Vote avant le 15 Avril
- i. Conseil d'école : Rendez-vous le mardi 29 mars 2022 à la mairie. Le Maire a convié Monsieur Jacky BIDOT

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 13 avril 2022 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03

JARDIN Rodolphe

AUBIN Luc

CHATELLIER Julien

COUILLARD Arnaud

DEROUET Richard

ÉDINE Pierre

FANFANI Antoine

FORNERET Sarah

GALMEL Isabelle

JOUANNE Lydie

LECONTE Marie-France

LERAUX Muriel

MALERBA Lydie

ROUCHERE Anne Marie

YBERT Sandra